



## REGLEMENT DE L'OPEN FEMININ DE TENNIS DE TABLE SAISON 2024 - 2025

Equipes de 2 joueurs licenciés ou non licenciés.  
Chaque équipe devra être composée d'**AU MOINS UNE FEMININE**.

Plusieurs tableaux seront préparés, en fonction :

- du nombre d'équipes engagées
- du niveau des équipes inscrites

Placement des équipes dans le tableau : en fonction de l'addition du nombre de points licence (saison 2024/2025, points de début de première phase) de chacun(e) des joueurs(ses).

- Pour les non licenciés(es), le nombre de points licence sera de 400.
- Pour les non licenciés(es) ayant déjà été licenciés(es), le nombre de points licence sera celui qui serait attribué à ce joueur(se), si ce dernier reprenait une licence cette saison.

Le CD63 Tennis de Table ne demande pas la présentation d'un certificat médical indiquant qu'il n'y a pas de contre indication à la pratique du tennis de table. En conséquence, chaque participant engage sa propre responsabilité.

Déroulement des rencontres : la victoire est acquise en 3 manches gagnantes.

Tous les matchs se jouent en double.

L'organisateur se donne le droit de modifier le règlement en fonction du nombre d'équipes.

**Toute équipe engagée dans la présente compétition est censée connaître et approuver le règlement ci-dessus.**